
SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 6 avril 1993

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. Procès-verbal (p. 21).
2. **Eloge funèbre de Nicole de Hauteclocque, sénateur de Paris** (p. 21).
MM. le président, Edouard Balladur, Premier ministre.
Suspension et reprise de la séance (p. 22).

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE

3. **Candidature à une commission** (p. 23).
4. **Conférence des présidents** (p. 23).
5. **Candidatures à des organismes extraparlimentaires** (p. 23).
6. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 24).
7. **Dépôt de propositions de loi** (p. 24).
8. **Reprise de deux propositions de loi** (p. 24).
9. **Dépôt de propositions d'actes communautaires** (p. 24).
10. **Nomination de membres de commissions** (p. 24).
11. **Ordre du jour** (p. 25).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

ÉLOGE FUNÈBRE DE NICOLE DE HAUTECLOCQUE, SÉNATEUR DE PARIS

M. le président. Mes chers collègues, Nicole de Hauteclocque, sénateur de Paris, nous a quittés le 18 janvier dernier. (*M. le Premier ministre, MM. les ministres, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

Nous ne reverrons plus sa frêle silhouette, si droite, dont la fragilité était démentie par la fermeté de son regard.

Le courage et la volonté indomptable qui l'ont soutenue jusqu'à son dernier souffle, elle les a constamment manifestés durant une vie qui fut, à tous égards, hors du commun.

Née à Commercy le 10 mars 1913, notre collègue passe son jeune âge en Rhénanie, puis à Stockholm, où son père, le colonel de Saint-Denis, est attaché militaire. Elle fait donc toutes ses études secondaires par correspondance, et ne vient à Paris que pour y passer brillamment son baccalauréat.

Elle épouse alors Pierre de Hauteclocque, officier de la Légion étrangère, et parent du futur maréchal Leclerc.

La défaite de la France, en juin 1940, bouleverse profondément sa vie : éloignée de son mari, qui combat à Narvik avant de rejoindre les Forces françaises libres, puis la colonne Leclerc, elle se trouve immédiatement plongée dans la lutte pour la libération de notre pays. En effet, son frère Marc, capitaine de vaisseau, gagne Londres, où il se lie avec le colonel Rémy ; ce grand résistant, mandaté par le chef de la France libre pour créer un réseau dans l'ouest de la France, est accueilli et protégé par la famille Saint-Denis, repliée à Nantes.

Partageant ardemment le choix de ses parents, Nicole de Hauteclocque se met, dès le mois d'octobre 1940, à la disposition du colonel Rémy, auquel elle sert de « boîte à lettres », puis devient, un an plus tard, la collaboratrice du colonel Jacot, opérateur radio du réseau, d'ailleurs arrêté sous ses yeux en 1943.

Lors de la libération de Paris, en août 1944, elle participe directement aux combats qui se déroulent à la préfecture de

la Seine, premier signe de son destin ultérieur, et c'est les armes à la main qu'elle assiste, devant l'Hôtel de Ville, au discours que le général de Gaulle prononce pour célébrer cette libération.

Sans qu'elle s'en doutât encore clairement, les lignes de force de sa vie étaient alors tracées : fidélité au chef de la France libre, courage dans des combats insolites pour une femme.

L'éclat de son action durant les années sombres de l'Occupation est consacré par la validation de son grade de capitaine honoraire de l'armée française, par la croix de guerre, la rosette de la Résistance, la médaille de la France libre et la Légion d'honneur à titre militaire, qui lui est remise par le général Kœnig.

Dans une capitale encore bouleversée par les conséquences de la guerre, elle se consacre à l'accueil des déportés rentrant en France, au soutien des familles de résistants, puis dirige le service social des Français libres, sous les ordres du général de Larminat. La vie civile reprenant son cours, elle travaille alors pour la maison de couture Carven, dont elle dirige les exportations.

Elle adhère au Rassemblement du peuple français dès sa création, en avril 1947 ; la même année, lors de la composition de la liste conduite à Paris par Pierre de Gaulle pour les élections municipales, elle est sollicitée par le fondateur du RPF pour y figurer.

Nicole de Hauteclocque aimait à rappeler que, devant son peu d'enthousiasme à entrer dans l'arène politique, le général de Gaulle avait emporté son adhésion en lui démontrant que son rang très éloigné sur la liste la garantissait contre toute élection.

Le succès remporté à Paris par le RPF démentit cette prédiction, et ce fut donc un peu contre son gré que notre collègue entra au Conseil de Paris pour y représenter le XV^e arrondissement ; pouvait-elle alors imaginer que ce mandat lui serait constamment renouvelé jusqu'en 1989, date à laquelle elle choisit de se retirer de la vie municipale ?

Car Nicole de Hauteclocque se passionna vite pour son arrondissement, où son contact chaleureux lui valut une popularité sans faille. Celle qu'on appelait familièrement « Nicole » s'attacha à en améliorer l'urbanisme ; citons, par exemple, la rénovation du Village suisse, l'ouverture d'un square rue Blomet ou encore le développement des espaces sportifs. Lors du transfert de la gare Montparnasse, c'est elle qui suggère d'en recouvrir les voies d'un espace paysager, projet différé jusqu'à ces toutes dernières années.

Au sein des assemblées parisiennes, son ardeur et sa ténacité sont vite remarquées, et elle devient vice-président du conseil général de la Seine de 1949 à 1950, puis du Conseil de Paris de 1954 à 1955 et de 1962 à 1963, avant d'être la première femme à le présider, de 1972 à 1973. Cette fonction lui vaut de représenter la ville lors de nombreuses manifestations, tant en France qu'à l'étranger, charge qu'elle assume avec une élégance et une distinction qui sont encore dans la mémoire de tous ses collègues.

Mais cet engagement municipal se double vite d'un mandat national, car l'avènement de la V^e République mobilise cette gaulliste fervente : de 1962 à 1986, elle représente ainsi sans discontinuité la dix-huitième circonscription de la Seine à l'Assemblée nationale.

Siégeant, durant son mandat, à la commission des affaires étrangères, puis à celle de la défense et des forces armées, elle consacre l'essentiel de ses interventions à la défense de la condition morale et matérielle des gardiens de la paix. Chacune des discussions du budget de l'intérieur était pour elle l'occasion d'évoquer la nécessaire amélioration de leur statut, de leurs effectifs et de leurs conditions de travail.

Son action en tant que député se conjugue à celle qu'elle mène au Conseil de Paris, où elle siège au sein de la première commission, chargée de la police, et où elle sera, durant trente ans, de 1959 à 1989, rapporteur du budget spécial de la préfecture de police. Après le changement de statut de la Ville de Paris, elle occupe également les fonctions d'adjoint au maire, de 1977 à 1989.

L'attribution de la médaille d'or de la Ville de Paris vient couronner l'ensemble de son action municipale, en 1978.

Sa compétence sur ces sujets la conduit à la vice-présidence de la fondation Lépine et au conseil d'administration de la Maison de santé des gardiens de la paix.

Parallèlement à ces actions, elle défendait aussi la condition de vie des femmes, luttant pour l'égalité des salaires, le soutien des femmes chefs de famille ou l'amélioration de la condition de femme au foyer.

Son activité de législateur se double d'un ferme engagement politique, puisqu'elle est membre du bureau politique du groupe UDR à l'Assemblée nationale, membre du comité central de ce même mouvement et siège au bureau fédéral de Paris.

En mars 1986, elle accepte, à la demande de ses amis politiques, de renoncer à son mandat de député, puisqu'elle se présente aux élections législatives dans les derniers rangs de la liste du RPR. Elle rejoint alors notre assemblée lors des élections sénatoriales du 28 septembre suivant.

Dans la continuité de son mandat antérieur, elle choisit de siéger à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Rappelons sa dernière intervention en séance publique, consacrée à la Roumanie. Nicole de Hauteclocque y dénonçait avec force les exactions du « tyran mégalomane » au pouvoir à Bucarest ; elle stigmatisait le silence de la communauté internationale sur les persécutions subies par la minorité hongroise en Roumanie et s'élevait contre les conséquences désastreuses du plan de « systématisation des campagnes », qui visait à arracher les ruraux à leur habitat traditionnel, sous couvert de modernisation, pour les entasser dans des immeubles collectifs bâtis à la hâte.

Un an plus tard, la chute de régime de Nicolae Ceausescu démontra sa lucidité politique et le bien-fondé d'une dénonciation qui avait pu apparaître, sur le moment, excessive à certains.

Tel fut le destin exceptionnel de Nicole de Hauteclocque, femme de cœur et d'action, qui sut s'engager sans hésitation dans la défense de la France libre. La droiture, la fidélité à ses convictions furent le fil conducteur de toute sa vie publique, consacrée au service de ses concitoyens.

En cet ultime hommage rendu au nom du Sénat tout entier à la mémoire d'une grande figure de la vie politique parisienne, j'assume de notre profonde sympathie ses amis du groupe du rassemblement pour la République et ses collègues de la commission des affaires étrangères. A sa famille, j'exprime le témoignage de notre vive émotion et notre profonde affliction.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, à

mon tour, au nom du Gouvernement tout entier, rendre hommage à cette femme remarquable qu'était Nicole de Hauteclocque.

J'ai eu l'honneur, en 1986, de lui succéder à l'Assemblée nationale, au titre d'élu du XV^e arrondissement, et c'est avec une émotion particulière que je vous ai écouté rappeler, monsieur le président, l'action exemplaire qu'elle a accomplie tout au long de sa vie au service de la France.

Nicole de Hauteclocque n'avait sans doute jamais pensé entamer une carrière politique avant qu'un drame national n'en décidât autrement. Elle était, en effet, de ceux que le général de Gaulle appelait, avec affection, « ma France combattante ».

Fidèle entre les fidèles, elle fut de toutes les luttes.

Dans la Résistance d'abord, où elle s'engagea dès octobre 1940, avec ses parents, tandis que son frère et son mari rejoignaient les rangs des Forces françaises libres.

• De ses activités au sein du réseau du colonel Rémy, qui lui valurent cinq décorations dont la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, la croix de guerre 1939-1945 et la rosette de la Résistance, ainsi que la confirmation, en 1945, de son titre d'officier au grade de capitaine honoraire, elle disait simplement : « On parle de bon choix aujourd'hui. A l'époque, pour moi, la Résistance était le seul bon choix possible. »

Cet engagement spontané, que partagèrent nombre d'autres aussi, fera écrire plus tard à André Malraux : « Nous savons aujourd'hui que chez beaucoup d'entre nous, femmes ou hommes, la patrie repose comme une eau dormante ».

Nicole de Hauteclocque fut ensuite de tous les combats de la vie politique où elle entra - vous l'avez rappelé, monsieur le président - en 1947, à la demande instante du général de Gaulle.

Conseiller de Paris, député du XV^e arrondissement, toujours réélue dans cette circonscription que je suis fier d'avoir représenté jusqu'à ces derniers jours, elle fut la première femme président du Conseil de Paris, avant de devenir adjoint au maire de Paris jusqu'à ce qu'elle choisît de se consacrer à son mandat sénatorial, au sein de la commission des affaires étrangères.

C'était une femme qui rayonnait de courage, d'énergie, de générosité. Certains êtres possèdent une aura particulière ; elle était de ceux-là et sa simplicité lui attachait tous ceux qui l'approchaient.

J'avais pour elle, comme tous ses collègues, et comme tous les Parisiens qui lui renouvelèrent constamment leur confiance, une très grande estime et un profond respect : elle incarnait avec dignité et élégance la force et le dévouement. Comme tous ses collègues et ses amis, j'avais aussi pour elle beaucoup d'affection.

Avec Nicole de Hauteclocque, c'est une grande personnalité qui nous a quittés.

Au nom du Gouvernement, je m'associe à la peine qu'éprouvent tous ceux qui l'ont connue et qui l'ont aimée. A son petit-fils, à toute sa famille, à ses amis, au président et aux membres de son groupe, à l'ensemble de ses collègues qui ont perdu une femme à laquelle ils étaient profondément attachés, j'adresse les condoléances attristées du Gouvernement, auxquelles je joins les miennes, très émues.

M. le président. Mes chers collègues, selon la tradition, nous allons interrompre nos travaux en signe de deuil.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq, sous la présidence de M. Jean Faure.)

**PRÉSIDENCE DE M. JEAN FAURE,
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

3

CANDIDATURES À DES COMMISSIONS

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe du rassemblement démocratique et européen a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des affaires sociales, à la place laissée vacante par M. Gilbert Baumet, démissionnaire de son mandat de sénateur.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

4

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement.

A. – **Jeudi 8 avril 1993**, à quinze heures :

Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

B. – **Mardi 13 avril 1993**, à seize heures :

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, relatif aux contrôles frontaliers et à la police, à la coopération judiciaire en matière pénale, à la sécurité civile et à l'assistance mutuelle concernant la liaison fixe transmanche (n° 112, 1992-1993) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant l'exercice de la pêche et la protection des milieux aquatiques dans la partie du Doubs formant frontière entre les deux Etats (ensemble une annexe, un règlement d'application et une délibération) (n° 113, 1992-1993) ;

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution (n° 114, 1992-1993).

C. – **Jeudi 15 avril 1993**, à quatorze heures trente et le soir :

Déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote par scrutin public à la tribune.

(La conférence des présidents a fixé à quinze minutes le temps de parole du premier orateur de chaque groupe ; elle a, en outre, fixé à trois heures la durée globale du temps supplémentaire dont disposeront, dans la suite de la discussion, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Pour cette durée supplémentaire, il sera attribué à chaque groupe, ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe, un temps

minimum identique de dix minutes ; les cent-dix minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé le 6 avril 1993 et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant dix-sept heures, le mercredi 14 avril.

La conférence des présidents a retenu la date du mardi 27 avril 1993, à seize heures pour l'éloge funèbre de Jean Lecanuet.

Elle a par ailleurs retenu la date du jeudi 22 avril et confirmé les dates des jeudis 13 et 17 juin pour les séances de questions au Gouvernement.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, quand aura lieu l'éloge funèbre de Geoffroy de Montalembert ?

M. le président. La date n'a pas encore été fixée, monsieur Hamel.

Y a-t-il des observations sur les propositions de la conférence des présidents ?...

Ces propositions sont adoptées.

5

**CANDIDATURES À DES ORGANISMES
EXTRAPARLEMENTAIRES**

M. le président. Je rappelle que M. le Premier ministre a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de ses représentants au sein de plusieurs organismes extraparlimentaires.

La commission des affaires économiques a fait connaître à la présidence qu'elle propose :

- la candidature de M. Rémi Herment pour siéger au sein de la commission consultative pour la production des carburants de substitution ;
- la candidature de M. Georges Berchet en qualité de suppléant pour siéger au sein du Conseil national de l'information statistique ;
- la candidature de M. Josselin de Rohan pour siéger au sein de la commission supérieure du crédit maritime mutuel.

La commission des affaires sociales a fait connaître à la présidence qu'elle propose :

- la candidature de M. Paul Blanc pour siéger au sein du conseil d'administration du Conseil national du bruit ;
- la candidature de M. Franck Sérusclat pour siéger au sein du Conseil supérieur de la coopération, en remplacement de M. Guy Penne, démissionnaire.

La commission des finances a fait connaître à la présidence qu'elle propose :

- la candidature de M. Maurice Blin comme membre titulaire au sein du comité des prix de revient des fabrications d'armement en remplacement de M. René Monory, démissionnaire ;
- la candidature de M. Jean Arthuis comme membre du Haut Conseil du secteur public en remplacement de M. Roger Chinaud, démissionnaire.

Ces candidatures ont été affichées.

Elles seront ratifiées s'il n'y a pas d'opposition conformément à l'article 9 du règlement.

6

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures il compte prendre pour infléchir la critiquable politique de fermeture des classes qui risque de rendre pénible la prochaine rentrée scolaire. (N° 1.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

7

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre-Christian Taittinger une proposition de loi relative à la composition des listes de candidats aux élections sénatoriales et régionales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 247, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Claude Estier, François Autain et Gérard Delfau une proposition de loi visant à modifier la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 248, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

8

REPRISE DE DEUX PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été avisé de la reprise, en application de l'article 28 du règlement :

- de la proposition de loi, présentée par MM. Jacques Larché, Etienne Dailly, Charles Pasqua, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Ernest Cartigny, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d'enquête parlementaires renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 23 juillet 1991 sous le numéro 460, 1990-1991 ;

- et de la proposition de loi, présentée par M. Henri Goetschy et plusieurs de ses collègues, relative au statut et à la promotion de la langue régionale en Alsace et Moselle, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43

de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 19 novembre 1991 sous le numéro 98, 1991-1992.

Acte est donné de la reprise de ces propositions de loi.

9

DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté économique européenne de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté économique européenne et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la Bulgarie, d'autre part.

Communication de la Commission - Demande d'avis conforme du Conseil et consultation du comité CECA, au titre de l'article 95 du traité CECA, concernant un projet de décision de la commission relative à la conclusion par la Communauté économique européenne de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté économique européenne et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la Bulgarie, d'autre part.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-64 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord entre la Communauté économique européenne et la République de Slovénie dans le domaine des transports.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-65 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion de l'accord européen entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Bulgarie, d'autre part.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-66 et distribuée.

10

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe de l'union centriste a présenté une candidature pour la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature ratifiée et je proclame M. Georges Treille membre de la commission des

affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de Jean Lecanuet, décédé.

Je rappelle au Sénat que le groupe du rassemblement démocratique et européen a présenté une candidature pour la commission des affaires sociales.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature ratifiée et je proclame M. André Martin membre de la commission des affaires sociales, à la place laissée vacante par M. Gilbert Baumet, démissionnaire de son mandat de sénateur.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 8 avril 1993, à quinze heures :

Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 29 bis, alinéa 3, du règlement, les inscriptions de parole dans le débat consécutif à la déclaration de politique générale du Gouvernement devront être faites au service de la séance avant le mercredi 14 avril 1993, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures.)

*Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON*

ORDRE DE CLASSEMENT DES ORATEURS POUR LE PREMIER DÉBAT ORGANISÉ PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Seconde session ordinaire de 1992-1993)

Tirage au sort effectué le 6 avril 1993 en application de l'article 29 bis du règlement

ORDRE AU SEIN DE CHAQUE SÉRIE

1. Groupe socialiste.
2. Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.
3. Groupe communiste.
4. Groupe de l'Union des républicains et des indépendants.
5. Groupe du Rassemblement démocratique et européen.
6. Groupe du Rassemblement pour la République.
7. Groupe de l'Union centriste.

MODIFICATIONS AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

GROUPE SOCIALISTE

(64 membres au lieu de 66)

Supprimer les noms de MM. Michel Charasse et Paul Loridant.

*Rattachés administrativement
aux termes de l'article 6 du règlement*

(6 membres au lieu de 4)

Ajouter les noms de MM. Michel Charasse et Paul Loridant.

PRÉSIDENTS DE GROUPES POLITIQUES

M. Maurice Blin a été élu président du groupe de l'Union centriste.

M. Josselin de Rohan a été élu président du groupe du Rassemblement pour la République.

NOMINATIONS DE MEMBRES DE COMMISSIONS PERMANENTES

Dans sa séance du mardi 6 avril 1993, le Sénat a nommé :

M. Georges Treille membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Jean Lecanuet, décédé ;

M. André Martin membre de la commission des affaires sociales, à la place laissée vacante par M. Gilbert Baumet, démissionnaire de son mandat de sénateur.

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

établi par le Sénat dans sa séance du 6 avril 1993 à la suite des conclusions de la conférence des présidents

A. - Jeudi 8 avril 1993, à 15 heures :

Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

B. - Mardi 13 avril 1993, à 16 heures :

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du protocole entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux contrôles frontaliers et à la police, à la coopération judiciaire en matière pénale, à la sécurité civile et à l'assistance mutuelle concernant la liaison fixe trans-Manche (n° 112, 1992-1993) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant l'exercice de la pêche et la protection des milieux aquatiques dans la partie du Doubs formant frontière entre les deux Etats (ensemble une annexe, un règlement d'application et une délibération) (n° 113, 1992-1993) ;

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution (n° 114, 1992-1993).

C. - Jeudi 15 avril 1993, à 14 h 30 et le soir :

Déclaration de politique générale du Gouvernement suivie d'un débat et d'un vote par *scrutin public à la tribune* ;

(La conférence des présidents a fixé à quinze minutes le temps de parole du premier orateur de chaque groupe ; elle a en outre fixé à trois heures la durée globale du temps supplémentaire dont disposeront, dans la suite de la discussion, les orateurs des divers groupes ou ne figurant pas sur la liste d'aucun groupe. Pour cette durée supplémentaire, il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de dix minutes ; les cent-dix minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle ;

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé le 6 avril 1993 et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant 17 heures, le mercredi 14 avril.)

La Conférence des présidents a retenu la date du mardi 27 avril 1993 à 16 heures pour l'éloge funèbre de M. Jean Lecanuet.

Elle a par ailleurs retenu la date du jeudi 22 avril et confirmé les dates des jeudis 13 mai et 17 juin pour les séances de questions au Gouvernement.

ERRATUM

Au compte rendu intégral de la séance du 2 avril 1993

Page 5, 2^e colonne, lire comme suit les rubriques n° 11 et 12 :

11

DÉMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Georges Treille comme membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

J'invite en conséquence le groupe intéressé à faire connaître à la présidence le nom du candidat proposé en remplacement de M. Georges Treille.

12

CANDIDATURE À UNE COMMISSION

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe de l'union centriste a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de Jean Lecanuet, décédé.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.